

Fiche N°4

LES FORMALITES à accomplir à votre arrivée en France

Important :

Il est préférable de venir avec des euros et non des devises (le change étant difficile pour certaines d'entre elles). Éviter le chèque de banque.

La loi française exige que l'étudiant étranger justifie de moyens suffisants d'existence, soit un minimum mensuel de 620€ (2023-2024) pour les étudiants et les doctorants (Préfecture de l'Hérault); l'existence de ces ressources pourra être prouvée soit par une attestation de bourse d'études, une prise en charge par un répondant solvable établi en Europe, ou par un ordre de virement permanent.

A votre arrivée en France, démarches à effectuer très rapidement

1 – Faire les démarches pour VLS-TS (Visa Long Séjour valant Titre de Séjour) ou le titre de séjour.

Cette formalité concerne l'ensemble des étudiants internationaux, à l'exception des ressortissants de la Communauté Européenne.

*** Etudiants et Doctorants (sous statut étudiant)**

Visa « D » long séjour

Dans les 3 mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez valider votre visa auprès de l'ANEF (ex OFII),

Pour cela, il faut impérativement effectuer la validation de votre visa en ligne en allant sur le site suivant :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/vls-ts/demarches/etape/numero-visa>

Cette démarche rapide vous garantit un séjour régulier sur le sol Français, toutefois un grand nombre d'étudiants ont dû attendre 2 à 3 mois avant d'avoir leur TS en 2023

Pour ce faire vous aurez besoin des documents suivants :

Une adresse électronique valide,

De vos passeport + visa pour communiquer votre date d'entrée sur le territoire

De votre adresse en France

De votre carte de paiement pour un règlement en ligne de la taxe du titre de séjour

**Vous recevrez par mail, l'attestation de validation de votre visa
à conserver dans votre passeport**

Coût selon tarif 2021, en avril 2023 - , (paiement en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>)

Etudiant : 50€

Doctorant : 200€

Il est possible que, suite à votre attestation, vous obteniez la fabrication de votre carte de séjour, dans ce cas vous aurez une majoration de 25€ de droits de timbre

Pour toute question concernant la procédure:

tél : 0806 001 620

mail : dgef-support@interieur.gouv.fr

Attention :

Si vous n'avez pas effectué cette démarche dans les 3 mois, vous ne serez plus régulier sur le territoire français et, en conséquence, vous ne pourrez pas franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen.
Et vous aurez également une pénalité de 180€.

*** Doctorants (avec mention sur le visa : carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée)
Visa « D » long séjour avec mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée »**

Vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour à l'Accueil International de la SAIEC dans les 2 mois suivant votre arrivée sur le territoire français.

<https://languedoc-roussillon-universites.fr/euraxess/visas-titres-de-sejour/apres-votre-arrivee-en-france/doctorant>

Coût selon tarif 2021, en avril 2023: 200€

(paiement en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>)

Il est possible que, suite à votre attestation, vous obteniez la fabrication de votre carte de séjour, dans ce cas vous aurez une majoration de 25€

*** Ressortissants Algériens**

Etudiant ou doctorants : **Visa « D » long séjour avec mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée »**

Vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour à l'Accueil International de la SAIEC dans les 2 mois suivant votre arrivée sur le territoire français.

<https://languedoc-roussillon-universites.fr/saiec/visas-et-titres-de-sejour/premiere-demande/etudiant/visa-de-long-sejour-etudiant-avec-carte-de-sejour-a-solliciter-dans-les-deux-mois-suivant-l-arrivee-algerien-echange-jeunes-canada-etc>

Coût : gratuité

**Accueil International Étudiants/Chercheurs
Centre de Services EURAXESS LR
SAIEC**

8 rue de l'École Normale - Montpellier cedex 5

Tel : [+33\(0\)4 67 41 67 87](tel:+33(0)467416787)

www.saiec.fr

SAIEC : saiec@univ-montp3.fr

Station Philippiés – Tram 1

2 – Ouverture d'un compte bancaire :

Si vous séjournez en France plus de 3 mois, vous pouvez ouvrir un compte bancaire auprès de n'importe quelle banque française. L'ouverture d'un compte vous permettra d'obtenir une carte bancaire et un chéquier (très utilisé en France).

Présenter : pièce d'identité + visa + titre de séjour ou récépissé + certificat de scolarité + justificatif de domicile.

-Renseignez-vous auprès de votre banque dans votre pays d'origine pour savoir si elle est associée à un réseau français. L'ouverture de votre compte en France serait ainsi simplifiée.

-En cas de perte ou de vol de votre carte ou de votre chéquier : contactez votre banque le plus vite possible pour faire opposition

3 – Protection sociale

La sécurité sociale est gratuite pour tous, sans limite d'âge.

MAIS

Tout étudiant devra s'acquitter obligatoirement et avant son inscription dans l'établissement, de la Contribution vie

Documents/Pro/Accueil/Vie pratique/fiches_infos

Mise à jour : Avril 2023

étudiante et campus (CVEC) de 100€ auprès du CROUS, uniquement en ligne : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Une attestation de paiement vous sera délivrée, vous la présenterez le jour de la rentrée.

*Vous êtes étudiant étranger (+ Andorre, Vatican et Saint-Marin, Grande Bretagne)

Affiliation obligatoire à la sécurité sociale, **avant** l'inscription dans l'établissement d'enseignement, via Ameli : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>
(interface en français et en anglais)

*Vous êtes étudiant ressortissant de la Principauté de Monaco

Demandez, avant votre départ, à votre caisse de sécurité sociale monégasque une attestation de droits précisant votre rattachement à l'assurance maladie monégasque. Vous n'avez pas à vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr

*Vous êtes étudiant européen, (+ Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) :
et du Québec (accord de réciprocité)

Vous n'avez pas à vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr.

SI

vous pouvez présenter l'un de ces documents couvrant les risques maladies, hospitalisation, accident, responsabilité civile :

CEAM, carte européenne d'assurance maladie couvrant votre séjour en France, (*gratuite, nominative et valable 1an*), remise par l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine.

ou

le formulaire S1, couvrant l'année universitaire, délivré par l'équivalent de la sécurité sociale de votre pays d'origine.

ou

une assurance privée de votre choix prise avant le départ de votre pays d'origine couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.

En cas de maladie, vous n'aurez à vous acquitter que du **ticket modérateur**, sur présentation de cette carte ou du certificat provisoire de délivrance de celle-ci aux professionnels et établissements de santé.

Vous devez vous inscrire sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>, si vous n'avez pas un de ces documents

4 – Souscription des assurances :

Responsabilité Civile :

Obligatoire pour assister aux cours théoriques et stages pratiques, environ 30€/an

Responsabilité Habitation :

Dépendra de la superficie de votre logement.

Dans les deux cas, les banques peuvent vous les proposer.

En savoir plus

Institut Agro Montpellier : <https://www.institut-agro-montpellier.fr/international/venir-etudier-montpellier-supagro/de-la-preparation-de-votre-arrivee-votre-accueil-1>

SAIEC : <https://www.saiec.fr/>

Ministère des Affaires Étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr>

Assurance maladie : <https://www.ameli.fr/paris/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france>